



Congé maternité et feuille de paie negative

Par **Benony Deborah**, le **16/04/2017** à **21:38**

Bonjour, je suis en congé maternité depuis fin février , je viens de recevoir mon bulletin de paie du mois de Mars et avec surprise il est en négatif au lieu d'être a zéro . En effet , il est de -12€71 correspondant au total des cotisations (mutuelle , C.S.G et CRDS) sachant sue je n'ai pas adhérer a la mutuelle de l entreprise . . Est ce normal ? Je le pense pas trop m'avancer en disant qu'il est illogique qu'en ne travaillant je doive de l'argent a mon employeur Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **17/04/2017** à **13:14**

Bonjour,
Il me paraît évident que si vous n'avez pas obligation de cotiser à la complémentaire santé de l'entreprise, il n'y a pas de cotisation pas plus que sur les bulletins de paie précédents ou ceux qui suivront, en revanche s'il doit y avoir cotisation, c'est également pendant la suspension du contrat de travail...